

ABONNEMENT.

Table of subscription rates for Saumur and Paris, including monthly and quarterly options.

On s'abonne :

SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Table of insertion rates for various types of advertisements.

RÉSERVES SONT FAITES

Text regarding the reservation of rights for the publisher.

On s'abonne :

SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>o</sup>, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 27 Septembre 1874.

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS DE MAINE-ET-LOIRE.

Deuxième tour de scrutin.

Arrondissement de Saumur.

Main table of election results for the Saumur arrondissement, listing communes and candidates.

Table of election results for various cantons including Parnay, Rou-Marson, Saumur (ville), etc.

RÉSULTAT POUR CHAQUE CANTON.

Summary table of results for each canton, showing Bruas and Maillé vote counts.

Nous donnerons demain le résultat pour chacun des cantons des autres arrondissements.

Résultat des élections pour tout le département :

Summary of total departmental election results for Bruas and Maillé.

Chronique générale.

Text discussing the election process and the role of the press in the department of Maine-et-Loire.

Text mentioning the election of M. Dellisse-Engrand as a candidate in the Pas-de-Calais.

Text discussing the political situation and the role of the press in the department of Alpes-Maritimes.

Text discussing the political situation and the role of the press in the department of Alpes-Maritimes.

Text discussing the political situation and the role of the press in the department of Alpes-Maritimes.

L'INCIDENT M<sup>r</sup> DUPANLOUP ET M. DE CARAYON-LATOUR.

Text discussing the political incident involving M. Dupanloup and M. de Carayon-Latour.

Text discussing the political incident involving M. Dupanloup and M. de Carayon-Latour.

Text discussing the political incident involving M. Dupanloup and M. de Carayon-Latour.

Text discussing the political situation and the role of the press in the department of Alpes-Maritimes.

Text discussing the political situation and the role of the press in the department of Alpes-Maritimes.

Text discussing the political situation and the role of the press in the department of Alpes-Maritimes.

Text discussing the political situation and the role of the press in the department of Alpes-Maritimes.

Text discussing the political situation and the role of the press in the department of Alpes-Maritimes.

Text discussing the political situation and the role of the press in the department of Alpes-Maritimes.

Text discussing the political situation and the role of the press in the department of Alpes-Maritimes.

Text discussing the political situation and the role of the press in the department of Alpes-Maritimes.

Text discussing the political situation and the role of the press in the department of Alpes-Maritimes.

Text discussing the political situation and the role of the press in the department of Alpes-Maritimes.

Text discussing the political situation and the role of the press in the department of Alpes-Maritimes.

Text discussing the political situation and the role of the press in the department of Alpes-Maritimes.

Text discussing the political situation and the role of the press in the department of Alpes-Maritimes.

nécessité même, dans leur lutte contre l'impossible, ils sont condamnés à succomber tôt ou tard sous l'invincible force des choses.

» Et quant à vous, vous ne pouvez oublier que, dans l'Assemblée, sans le centre droit, la monarchie n'est pas possible, le salut de la France n'est pas possible, humainement parlant, le salut de l'Eglise n'est pas possible. En un mot, nous ne pouvons rien faire sans ces indispensables alliés. Je vous le demande : sont-ce de tels hommes qu'il faut traiter comme on les traite chaque jour dans vos journaux ?

» Et par suite de ces tristes entraînements, qu'avez-vous fait ? Vous vous êtes séparés de vos amis pour vous coaliser avec vos pires ennemis...

» N'est-il pas évident que vous avez rompu la discipline de votre parti et donné l'exemple d'une défection pleine de menaces dans une situation pleine de périls, au risque d'ébranler le gouvernement, de briser la majorité, d'encourager le réveil des plus mauvaises passions, de hâter la dissolution de l'Assemblée et de jeter le pays dans tous les hasards d'un inconnu terrible ?

» Pouvez-vous, la main sur la conscience, et les yeux ouverts sur l'état du pays, soutenir que la royauté, le roi et les amis du roi ont une chance plus sûre, un avenir plus prochain qu'avant les votes, les actes, les coalitions contre lesquels je me suis efforcé de vous prémunir.

» Pouvez-vous croire que le pays vous suivra et vous appréciera dans le dédale de vos récriminations contestées et contestables, sur tels ou tels engagements contractés sans précision, dans les termes sans authenticité, dans des allégations en contradiction avec le langage dix fois répété à la tribune, non-seulement par le duc de Broglie, mais par des membres du Gouvernement appartenant à la droite.

» Pouvez-vous croire surtout que le pays vous suivra dans la campagne annoncée si imprudemment par plusieurs d'entre vous — je les ai entendus plusieurs fois, — et entreprise, non-seulement contre le ministère, mais contre le maréchal lui-même.

» Ne sentez-vous pas que, si quelque chose peut rendre notre cause absolument impopulaire en France, c'est une telle entreprise.

Après avoir montré la République gagnant chaque jour du terrain, l'évêque d'Orléans termine sa lettre en faisant un suprême appel aux sentiments religieux, patriotiques et monarchiques de l'extrême droite. Pour sortir du péril, il n'y a qu'un moyen : c'est de faire l'ancienne majorité sur le terrain du 24 mai.

Tels sont les passages saillants et le résumé de ces deux lettres qui n'ont eu et ne doivent malheureusement, selon toutes les probabilités, avoir aucun effet, mais qu'il était intéressant de faire connaître.

Les longues lettres sur les devoirs des royalistes publiées par un journal d'Orléans comme adressées par M<sup>re</sup> Dupanloup à M. de Carayon-Latour étaient bien réellement de M<sup>re</sup> l'évêque d'Orléans. Voici, à ce sujet, une lettre de l'éloquent prélat et député :

Menthon-Saint-Bernard, le 22 septembre 1874.

Monsieur et bien cher collègue,

Rien ne pouvait m'être plus pénible que la publicité donnée, à mon insu et contre ma volonté expresse, aux lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire.

Après que vous aviez bien voulu me faire savoir que vous donneriez vous-même connaissance de ces lettres à vos amis, je ne me croyais pas le droit de les faire connaître moi-même au public, et je n'ai jamais répondu que par un refus formel à ceux qui, en ayant entendu parler, m'engageaient à les publier.

La publication qui vient d'en être faite n'est pas seulement une grave indiscretion, c'est une infidélité, dont j'ignore le coupable, mais que je ne saurais trop flétrir.

Veuillez en agréer tous mes regrets toutes mes excuses, en même temps que, mes bien dévoués et respectueux hommages.

FELIX, évêque d'Orléans.

Bien qu'il faille s'abstenir de prêter aux riches, le nom de l'Internationale est généralement mis en avant aujourd'hui à Reims et aux environs, au sujet de l'incendie qui

vient d'anéantir la grande filature de MM. Harmel, aux environs de cette grande ville.

MM. Harmel sont des patrons modèles, qui comprennent que patronat oblige moralement et matériellement envers leurs subordonnés, et qui se conduisent en pères de famille à l'égard de leurs 500 ouvriers, de leurs femmes et de leurs enfants. Non contents de donner ces nobles et chrétiens exemples, MM. Harmel s'efforcent d'en propager partout la contagion, en provoquant partout l'organisation des institutions protectrices établies chez eux à leurs risques et périls.

Le rapport lu à ce sujet par M. Harmel aîné au congrès catholique de Lyon est une œuvre capitale qui se recommande à tous les chefs d'industrie, et qui a surtout le mérite de montrer comment les patrons peuvent rallier les masses ouvrières à la cause de l'ordre social, et les soustraire à la propagande anti-sociale dont l'Internationale est le principal foyer.

Or, c'est au lendemain de ce rapport qu'un incendie dévorait la filature de MM. Harmel et condamnait à un chômage de plusieurs mois les 500 ouvriers qu'ils occupent. Cette coïncidence donne à réfléchir. Néanmoins, c'est tout ce que l'on peut dire jusqu'à ce que l'on connaisse le résultat de l'enquête administrative et judiciaire qui a eu lieu en ce moment sur les causes du sinistre.

En tout cas, si l'Internationale n'est pour rien dans cet incendie, elle ne peut pas invoquer les scrupules de morale et de conscience, ni son respect pour le droit, la propriété et le capital. Les incendies de Paris ont prouvé qu'elle ne recule pas devant les conséquences pratiques de ces abominables théories dont nous venons de citer un échantillon.

Si le désastre est le produit d'un crime, nous défions les malfaiteurs de la plume, qui excitent sans cesse les ouvriers à la haine de la religion et du capital, de prouver qu'ils n'y sont pour rien. Le premier auteur de tout crime est celui qui surexcite les passions dont ce crime est le fruit.

Un correspondant de la frontière allemande adresse ces observations aux journaux de Paris :

« La reconnaissance du gouvernement de Serrano que tous les monarchistes et, j'ajouterais, tous les Français jaloux de notre honneur ont déconseillée et combattue est à peine accomplie que nous récoltons déjà les fruits de la faiblesse de nos gouvernants. Il ne s'agit pas maintenant de reconnaissance, et cette première étape ne suffit plus ; il y a, dit-on, à Berlin, nécessité d'intervenir, et cette question devra être résolue soit collectivement, soit séparément, ce qui veut dire en bon français que les Prussiens débarqueront bientôt à Santander avec ou sans l'agrément des gouvernements d'Europe et simplement par suite de l'accord, de l'entente, du traité et, disons le mot, du marché passé entre la Prusse et l'illustre Serrano.

Ce résultat était prévu, annoncé ; il était indiqué par les situations respectives des deux partis. Qu'ont fait nos gouvernants pour l'empêcher et, à vrai dire, que pouvaient-ils faire ? Voilà ce qui est à examiner et ce qu'il importe de bien connaître afin de retirer de cette situation lamentable que nos gouvernants nous ont faite l'enseignement nécessaire et la force d'y remédier, et je dirai surtout de s'en affranchir.

J'ajoute qu'il faut se hâter, car les événements de ce côté devront être précipités ; l'intérêt des Berlinoises est de presser l'accomplissement de l'affaire et de profiter du cas de M. Serrano. De plus, l'état de la politique prussienne est tel, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, que M. de Bismark n'a pas un instant à perdre.

En effet, le terrain lui manquait de tous les côtés. Les gouvernements d'Europe n'observent plus vis-à-vis de la Prusse cette attitude expectante qu'ils ont gardée trop longtemps ; et, sans agir encore, on sent qu'ils cherchent à se reconnaître, à se concerter et à s'unir enfin contre cette nécessité de révolutions qu'a créée à l'Allemagne l'ambition, l'audace et le triste esprit prussien, et qui est aujourd'hui comme l'essence et le principe de ce gouvernement.

Personne ne croit plus à ces accusations lancées de Berlin contre les catholiques que l'on appelle là-bas les ultramontains ; mais tout le monde voit clairement que le but

poursuivi est de donner la suprématie en Europe, non pas à la doctrine protestante, mais à l'esprit démocratique et révolutionnaire du protestantisme et d'arriver par là à l'établissement d'un grand Etat du milieu, absorbant la plus grande partie de l'Europe et imposant ses volontés aux voisins qu'il lui plaira momentanément d'épargner.

Que tous ces projets ne soient que folies, tout le monde le comprend. Certes, il faut être fou pour concevoir pareilles sottises.

Mais il faut se garer des folies, et c'est ce sentiment qui domine actuellement et qui va grandissant.

Un ballon s'est enlevé jeudi à l'usine à gaz de la Villette. L'administration de la guerre a confié ce ballon à MM. Tissandier frères pour leurs excursions aéronautiques. Outre les deux titulaires, il y avait à bord M. Wilfrid de Fonvielle, qui représente le *Moniteur universel* dans cette ascension ; M. Lucien Marc et deux ingénieurs de l'usine Flaud. M. de Fonvielle doit essayer des déterminations d'analyse spectrale d'après un plan que M. Lockyer, lui a communiqué.

L'ascension est exécutée aux frais de M. Henry Giffard. Elle a pour but des expériences scientifiques et des observations relatives à la navigation aérienne.

Le ballon est parti à midi dans d'excellentes conditions. Le temps était très-calme. Il est monté à peu près perpendiculairement, obliquant un peu dans la direction du nord. En quelques minutes, il est entré dans la région des nuages.

Une enquête vient d'être ouverte par ordre de M. le ministre de la guerre au sujet du duel de M. le marquis de Chasseloup-Laubat, neveu de l'ancien ministre de la marine, avec M. Mac-Douglas Hamilton, tous deux sous-officiers d'infanterie de marine. Ce duel, uniquement motivé, au dire de la *Presse*, par des raisons politiques, n'avait pas, paraît-il, été autorisé par le colonel du régiment.

Une lettre d'un déporté de la Nouvelle-Calédonie renferme des détails intéressants sur une évasion tentée à la presqu'île Ducos par des déportés de l'enceinte fortifiée.

D'après les affirmations contenues dans cette lettre, les condamnés, au nombre de six, auraient pratiqué, sur un point de la presqu'île, un souterrain les mettant en communication avec la mer, et ils auraient pu, sans donner l'éveil, transporter et réunir dans ce souterrain tous les matériaux nécessaires à la construction d'une grande barque destinée à leur évasion. La mise à exécution de ce projet aurait exigé plusieurs mois de travail.

L'arrestation de ces déportés aurait pu être opérée au moment même où ils se disposaient à lancer leur embarcation à la mer et à fuir.

C'est à un pêcheur qui aurait mouillé par hasard dans la crique où aboutissait le souterrain, qu'on devrait la découverte de cette tentative d'évasion.

Le gouvernement prussien a commandé 400 millions de cartouches métalliques, pour fusil Mauser, à la Compagnie Westley-Richards, de Birmingham.

Plusieurs feuilles espagnoles se montrent formalisées de ce que M. l'ambassadeur de France à Madrid ne soit pas encore arrivé à son poste, alors que les deux représentants de l'Allemagne et de l'Autriche ont déjà présenté leurs lettres de créance.

1834 - 1874.

Sous ce titre, on lit dans la *Liberté* : L'Espagne était, en 1834 comme en 1874, en proie à la guerre civile. En 1834, c'était Don Carlos V qui se battait contre la reine Isabelle ; en 1874, c'est Don Carlos VII qui se bat contre Serrano. En 1834, la Prusse avait un consul à Bayonne comme elle a M. Lindau en 1874. En 1834, le consul de Prusse favorisait les carlistes ; en 1874, le consul de Prusse est l'ennemi le plus acharné des carlistes. La conduite trop carliste du consul de Prusse, en 1834, lui faisait refu-

ser l'exequatur du gouvernement français, en 1874... En 1834, la Prusse était logique ; en 1874, elle ne l'est pas. Pourquoi cet abandon des principes par M. de Bismark ? Après 1834, 1874 ; après 1874... l'avenir.

Voici, à l'appui de ce qui précède, un extrait du traité de droit international par M. Carlos-Calvo, ancien ministre, membre de l'académie royale d'histoire de Madrid, membre correspondant de l'institut de France :

« L'histoire moderne offre un certain nombre d'exemples d'exequatur retirés à des consuls qui, par leur conduite imprudente ou leur immixtion indue dans les affaires publiques, se sont écartés de la ligne stricte de leurs devoirs.

Nous citerons entre autres celui du consul de Prusse à Bayonne qui, en 1834, époque à laquelle la guerre civile ravageait le nord de l'Espagne, avait ouvertement pris parti en faveur des carlistes et favorisait l'introduction clandestine dans les provinces basques d'armes et de munitions dont la sortie de France était prohibée. Le gouvernement prussien, qui, à cette époque, avait, comme la Russie, l'Autriche et plusieurs Etats d'Italie, refusé de reconnaître le gouvernement de la reine Isabelle, ne s'étant pas prêté au rappel de son agent à Bayonne, le cabinet des Tuileries n'hésita pas à dépouiller le consul de son exequatur. »

M. Lindau, en mission à Bayonne, a-t-il demandé et obtenu du gouvernement français son exequatur ? Il est de règle d'inscrire au *Journal officiel* les exequatur, et nous n'avons pas encore aperçu le nom de M. Lindau.

## Nouvelles militaires.

On écrit de Vesoul au sujet des manœuvres militaires que vient de présider le duc d'Aumale :

« Les manœuvres du 7<sup>e</sup> corps se sont terminées le 19 auprès de Favernex, par un déplacement de tout un corps d'armée, appuyant sa gauche à une forte position occupée par l'artillerie de réserve, et exécutant un changement de front, l'aile droite en avant. Le corps d'armée concentré ensuite dans une prairie qui s'étend au pied du village de Breurey, a défilé devant son chef avec une régularité d'autant plus remarquable que les troupes n'avaient cessé depuis quinze jours de marcher et de bivouaquer, qu'elles manœuvraient le jour même depuis quatre heures du matin et qu'elles portaient leur chargement de campagne.

Après le défilé, le 7<sup>e</sup> corps s'est séparé, marchant encore par brigades réunies pour aller reprendre ses garnisons.

Les marches et manœuvres exécutées par le 7<sup>e</sup> corps ont couvert un espace considérable et ont présenté cet intérêt particulier que, grâce aux mesures prises et au bon esprit des habitants, les troupes ont pu vivre et loger concentrées, comme elles le feraient en campagne, et exécuter les marches et les mouvements comme elles le feraient à la guerre.

Mais ce qui a été de beaucoup le plus digne de remarque, et ce qui a causé la plus vive satisfaction à tous ceux qui en ont été témoins, c'est l'esprit même du soldat, sa discipline irréprochable, la vigueur et l'entraînement avec lesquels il a fourni de longues marches, supporté la chaleur et le mauvais temps qui heureusement n'a duré que deux jours. »

## Chronique locale et de l'Ouest.

Parmi les membres de l'Assemblée nationale faisant partie des conseils généraux et soumis à la réélection le 4 octobre nous pouvons citer :

Indre-et-Loire : MM. Gouin et Hulin ;  
Loir-et-Cher : MM. Tassin (républicain) et marquis de Sers (monarchiste) ;  
Maine-et-Loire : MM. Durfort de Civrac, comte de Maillé, Paul Mayaud (monarchistes) ;  
Sarthe : M. de Talhouet (monarchiste) ;  
Vienne : MM. de Soubeyran et Guzman Serph (monarchistes).

Le service d'hiver sur la ligne de fer de

Poitiers-Saumur commencera à partir d'aujourd'hui lundi 28 septembre.

La Semaine financière confirme que la Banque a l'intention de remplacer par l'or les billets de vingt francs à mesure que ceux-ci rentrent.

La circulation de ces billets, qui était de 628 millions en janvier, n'est plus maintenant que de 500 millions.

Le Journal de Maine-et-Loire annonce que, par arrêté préfectoral, le Nouvelliste d'Angers a reçu l'autorisation de vente sur la voie publique.

On lit dans l'Union de Nantes :

Mercredi soir, à 2 heures 20 minutes, le train de marchandises qui va faire ses manœuvres à la gare du quai des Constructions, sur la Fosse, passait sous la marquise de station de la Bourse, lorsqu'un employé de la Compagnie, faisant service de serre-frein, voulut monter à son poste pendant que le convoi était en marche. Il tenait d'une main son drapeau de signal; celle dont il se servait pour s'attacher au wagon manqua son coup, et le malheureux employé tomba entre les deux voitures, le bras sur le rail. Il eut encore assez de présence d'esprit pour dégager son corps et échapper ainsi à la mort.

Les roues de plusieurs voitures passèrent sur le bras gauche du malheureux, broyèrent les os, écrasèrent les muscles en une sorte de masse informe jusqu'au dessus de l'articulation du coude. La main, détachée du bras, ne tenait plus que par quelques lambeaux de peau.

Après les premiers secours donnés à cet infortuné, qui témoigna du courage le plus inflexible, soutenant lui-même son bras si horriblement mutilé, on le transporta à l'Hôtel-Dieu, où on dut immédiatement procéder à l'amputation.

Le brancard qui portait ce malheureux dut passer devant la maison qu'il habite. Sa femme, attirée par le bruit, était à sa fenêtre, lorsqu'elle reconnut dans le blessé son mari. La scène de désolation qui suivit fut navrante.

La Compagnie d'Orléans s'est empressée de faire donner au blessé un cabinet particulier, où il est l'objet des soins les plus dévoués.

Judi matin, l'amputé était aussi bien que possible; son courage ne s'était pas démenti un seul instant. Toutes ses préoccupations se reportaient sur sa femme et sur ses trois petits enfants.

#### CHEMIN DE FER DE LA VENDEE.

##### Gare de Chinon.

Nous croyons savoir que la gare de Chinon sera ouverte au public vers le 28 de ce mois. Ce sera une grande commodité pour les habitants qui, depuis que le chemin de Chinon aux Sables fonctionne, étaient forcés de faire plus de deux kilomètres pour arriver à la gare provisoire établie à Saint-Lazare.

Cette nouvelle causera, nous en sommes sûrs, une vive satisfaction à la population de la ville et des environs de Chinon.

#### CHAUFFAGE ECONOMIQUE.

Voici bientôt le froid qui arrive, et nous sommes heureux de donner un procédé de chauffage économique d'un très-grand avantage. Voici la proportion de ce nouveau combustible : houille grasse, 25 kilogrammes; terre grasse non siliceuse, 65 kilogrammes; sel de soude concentré, fondu dans l'eau chaude, 500 grammes; le tout est bien mouillé et mélangé en consistance de pâte. Après avoir bien allumé le foyer, on le garnit de cette pâte et l'on a pendant très-longtemps une bonne chaleur, qui coûte peu à obtenir.

#### PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux termes sont priées de se libérer en soldant le deuxième terme.

#### Faits divers.

L'arrestation de Pierre d'Ampuis a été opérée la semaine dernière. Il a été arrêté dans l'Ardeche à la Louvesc.

Pierre Montant devait y être arrivé depuis la veille, car on l'avait vu le 19 à Annonay, où il avait acheté un vêtement complet, et d'où il était parti pour se rendre à la Louvesc, dans l'intention sans doute, dit le Journal de Lyon, de faire un pèlerinage à la chapelle de Saint-François-Régis, très-fréquentée par les fidèles des environs; car, depuis quelques jours, Montant était écrasé sous le poids du remords. Il était entré le 18 dans l'église d'un petit village des environs et avait donné 3 fr. au curé en le priant de dire des messes pour le repos de l'âme de ses parents. Il avait été fréquemment visiter les églises, où il s'agenouillait pour prier.

Cet étrange criminel, après avoir égorgé trois personnes de sa famille, avait gardé le sentiment intime de Dieu et semblait vouloir chercher une consolation et un refuge dans les sanctuaires. Le parquet était depuis le 18 sur ses traces, et chaque jour quelques renseignements nouveaux venaient confirmer la nouvelle de sa présence dans l'arrondissement de Tournon.

Enfin, le 24, dans l'après-midi, la brigade de gendarmerie qui était à sa recherche finit par le découvrir. Les uns disent qu'il cueillait des raisins dans une vigne quand on s'est emparé de lui; d'autres prétendent qu'un brigadier en retraite, l'ayant reconnu, l'invita à boire au cabaret et, après quelques questions, fit prévenir les autorités.

Nous ignorons encore laquelle des deux versions est la vraie.

Toujours est-il que Montant a été écroué d'abord à la prison de Tournon, et, de là, dirigé sur Lyon, où il est arrivé il y a quelques jours.

Sur tout ce long parcours, la foule s'est précipitée pour voir ce grand criminel. De Tournon à Lyon, chaque gare était encombrée par quantité de personnes demandant à grands cris à voir l'assassin. Montant a été écroué à la prison de Saint-Joseph vers sept heures du soir. En passant devant le village d'Ampuis, il a montré le plus grand sang-froid et désigné lui-même aux gendarmes la maison où a eu lieu le crime. Il a été conduit à la prison Saint-Joseph et a dû subir un premier interrogatoire.

D'après le Salut public, aux premières questions qui lui ont été adressées, il a avoué être l'auteur de l'assassinat de son frère, de sa belle-sœur et de leur petite fille. Il a brièvement raconté comment ce triple crime a été commis. Il a d'abord frappé ses victimes avec un marteau, puis, s'armant d'un couteau de boucher qui a été retrouvé caché dans la saloir de la maison, il les a saignées l'une après l'autre.

Quant au mobile du crime, il ne veut pas le faire connaître et proteste avec la plus grande vivacité quand on lui donne à entendre que ce mobile était peut-être une passion qu'il aurait conçue pour la femme de son frère.

Montant est âgé de soixante ans environ. Il a le visage entièrement rasé; son regard est vif, mais un peu en dessous. Il a reçu une certaine éducation, il a fait des études classiques. Il n'a pas, lors de son séjour à Tournon, voulu toucher aux aliments qui lui avaient été préparés avant son départ.

Il s'est montré assez peu communicatif, du reste, devant le magistrat qui lui a fait subir un second interrogatoire à Tournon; mais, avec les gendarmes de son escorte, il s'est laissé aller à parler de son crime, sans rien déguiser que le motif qui l'a inspiré. Il prétend se repentir sincèrement. Ce qui est certain, c'est que, à la demande qui lui était adressée pourquoi il avait eu la barbarie de tuer la petite fille, il ne répondit rien et se mit à pleurer.

Son vœu le plus ardent, a-t-il dit, serait de consacrer ce qui lui reste de fortune, une vingtaine de mille francs environ, à faire construire une chapelle expiatoire où il voudrait être enterré avec ses victimes. Il entend bien aussi ne laisser aucun héritage à ses deux autres frères, dont l'un est un ancien militaire retraité et l'autre un cultivateur: il ne les aime pas.

Ce qu'il redoute par-dessus tout, c'est d'être amené à Ampuis pour y être confronté avec les cadavres de ses victimes, et il s'est maintes fois informé, avec une visible inquiétude, de ce que l'on compte faire à ce sujet. Du reste, il ne conserve aucune illusion sur le sort qui lui est réservé; il croit même n'avoir qu'une quinzaine de jours à vivre. « Bernard a été exécuté, dit-il, je ne dois pas m'attendre à des ménagements qu'on n'a pas eus pour lui. »

Mazas possède en ce moment dans ses murs tous les membres de cette jolie association de filous, dont les journaux ont souvent parlé, et qui est déjà connue sous le nom de bande des cravates vertes.

Godard le meg (le chef, en argot) se croyait sûr de la discrétion de ses camarades.

Il attendait patiemment le résultat de l'instruction, persuadé qu'on ne pourrait relever contre lui que quelques accusations sans importance et presque sans preuve, et qu'il s'en tirerait avec quelques mois de prison.

Mais grâce à l'habileté de M. Leclerc, le commissaire de police chargé du commencement de l'instruction, plus de 20 individus tombèrent entre les mains de la police, et parmi eux un nommé Hilaire, qui, soit pour mériter l'indulgence de la justice, soit par haine pour Godard, se décida à parler.

Hilaire, une fois sur la voie des aveux, ne s'arrêta plus. Il raconta tous les exploits de la bande, donna les noms de tous les affiliés et les adresses de toutes les personnes volées.

Ainsi que nous l'avons dit autrefois, la spécialité des cravates vertes était le vol par effraction et à main armée. Godard et ses hommes étaient toujours prêts à supprimer quiconque serait venu les déranger dans leurs opérations.

On arrêta tous les membres de la bande; on retrouva toutes les personnes volées, et le dossier de la bande et de son chef se compléta peu à peu.

Néanmoins on avait laissé Godard dans ses illusions. Enfin, il y a quelques jours, on jugea qu'il était temps de le confronter avec Hilaire.

Mais on connaissait la force physique du meg des cravates vertes, et on savait que, fou de rage de se voir vendu par un des siens, il serait bien capable de sauter sur lui et de l'étrangler avant qu'on fût parvenu à l'arracher de ses mains.

D'un autre côté, la loi est précise: elle veut que l'inculpé comparaisse libre de tous liens devant le magistrat instructeur.

Aussi, pour concilier l'esprit de la loi et les exigences de la situation, on mit Godard seul dans un petit parloir garni d'une forte grille. De l'autre côté de la grille on amena Hilaire.

— Reconnaissez-vous Hilaire, Godard? demanda-t-on au coquin.

— Non, répondit-il.

— Eh bien! lui vous reconnaît; et voici ce dont il vous accuse:

Et on lut à Godard toutes les dépositions de son ex-complice.

Le misérable, perdant aussitôt tout son sang-froid, se jeta sur la grille, écumant de rage, et cherchant à briser les barreaux pour se précipiter sur Hilaire.

— Ah! gueux, criait-il, tu vends les pégrés! je l'arracherai les boyaux du ventre! Nous nous retrouverons, Judas!

On laissa Godard donner un libre cours à sa colère, puis on le ficela solidement et on le reconduisit dans sa cellule.

Là, il changea de tactique; après avoir passé quelques heures la tête dans ses mains, et comme abîmé dans les plus sombres réflexions, il la releva tout-à-coup, l'œil hagard, et se mit à gesticuler et à crier comme un forcené.

— Enfin me voilà général! Soldats, par le flanc droit! Sus à l'ennemi! Sus! Vive la République!

Godard cherchait tout simplement à simuler la folie!

Cette nouvelle tactique, bien entendu, ne produisit aucun effet, et on laissa le chef des cravates vertes vociférer tout à son aise dans sa cellule.

Godard a pour compagnon de cellule Thouviot, l'assassin de la rue Cojas, cette espèce de bête féroce qui a tué pour le plaisir de tuer.

Thouviot, lui, qui est bien calme, et qui ne se donne aucune peine maintenant pour échapper au sort qui l'attend, regardait avec un sourire de pitié Godard, se démenant comme un possédé.

Du reste, Thouviot est un philosophe. Hier il disait à un de ses gardiens:

— Sont-ils bêtes de me faire attendre comme ça! Je sais pourtant bien que je dois finir mes jours à l'Abbaye de Monte-à-Regret!

Et il riait aux éclats.

Voici des détails très-exacts sur la prochaine exposition des industries maritimes

et fluviales, qui doit avoir lieu au mois de juillet 1875, au palais de l'Industrie.

Cette exposition sera divisée en quinze groupes comprenant les produits des eaux avec tous les instruments propres à leur préparation; — le matériel de la pêche chez les différents peuples, la navigation maritime et fluviale en général, depuis les cordages et les mâtures jusqu'à l'alimentation à bord et aux vêtements du matelot et des passagers; le matériel des industries maritimes; filets, corderie, toiles à voiles, phares, etc.; les appareils de sauvetage, la chasse maritime et fluviale, les produits naturels ou fabriqués provenant des industries usuelles, utilisés dans les industries navales, l'application des sciences et arts usuels à l'instruction du navigateur, et enfin une section française réservée aux principaux articles d'exportation française fournissant du fret à la navigation et se rattachant au développement de notre commerce maritime et aux progrès de nos possessions d'outre-mer.

Il y aura dans cette même exposition un aquarium gigantesque peuplé de poissons, crustacés, mollusques, etc., vivant dans les eaux douces et dans les eaux salées.

\*\*

La Suède vient de doter le monde d'un nouvel agent de destruction.

La *vigorite*, inventée par le capitaine Björkman, dépasse de beaucoup de cordées la dynamite.

On fait sauter un bloc de pierre de cent pieds cubes avec une charge de *vigorite* de moitié moins forte que celle qui serait nécessaire si on employait la dynamite.

En outre, la *vigorite* ne fait pas explosion, même soumise à une forte température.

## CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

104, rue Richelieu, à Paris.

Le CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS est encore en mesure de délivrer à ses guichets, au prix de 277 fr. 50 (sans commission) les Obligations Communales et Départementales de 300 fr. 5 0/0 du Crédit foncier de France, émission 1872.

Ces Obligations jouissent de la double garantie des Départements ou des Communes et du Crédit Foncier de France.

Toutes valeurs facilement négociables sont acceptées en paiement au cours du jour, sans commission.

Pour les articles non signés: P. GONUT.

#### Publications de mariage.

Charles Ledoux, couvreur, et Louise Pichot, lingère, tous deux de Saumur.

Joseph Bottereau, tailleur de pierre (veuf), et Victoire-Henriette Huvelin, domestique, tous deux de Saumur.

Constant-Pierre Bretonneau, facteur, de Saumur, et Octave Opportune, lingère, de Vivy.

Abel-Louis Allard, employé, et Marie-Blanche Royer, lingère, tous deux de Saumur.

René Guillemet, journalier (veuf), et Marie Voland, chapeletière (veuve), tous deux de Saumur.

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de cette semaine:

Portrait de M. Guizot; procès de l'évasion de Bazaine: plan du fort Sainte-Marguerite, vue de l'île et du fort, murailles et rochers du fort, côté du Nord; portrait de M<sup>me</sup> Bazaine; Voyage du Président de la République dans les départements du Nord (cinq sujets); Salon de 1874: Gloria Victis! groupe de M. Antonin Mercié; événements d'Espagne: les volontaires de Teruel repoussant une attaque des carlistes; le pèlerinage Anglais au tombeau de saint Edmond, à Pontigny (quatre sujets); exposition des insectes: le phylloxera ailé et le phylloxera aptère. — Rébus, problème d'échecs.

L'Univers illustré publie en ce moment le *Sphinx*, cette œuvre émouvante de M. Octave Feuillet, qui a été l'événement dramatique de l'année, et le *Remplaçant*, roman entièrement inédit de M. Henri Conscience, où se retrouvent les rares qualités d'intérêt et de moralité irréprochable qui ont consacré la réputation de l'auteur du *Gentilhomme pauvre* et de *Deux Enfants d'ouvriers*.

Un numéro contenant la nomenclature complète des primes offertes par l'Univers illustré sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

